

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 023/2025

N° ordre à l'intérieur de la séance : 04-03

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents13
- votants19
- suffrages exprimés19
- majorité10
- pour19
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :
07/05/2025

SÉANCE PUBLIQUE DU : 14 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le quatorze mai, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Lucie CHARMION, Inès CUNHA.

Absents : Alain ZUCCA, Brigitte BERT, Catherine KLADO, François GUIZE, Cyrille DECOURT, Laetitia YU-KOHLER.

Pouvoir : Alain ZUCCA donne pouvoir à Florence AUDON, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine DAVOINE, Catherine KLADO donne pouvoir à Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Thierry BADEL, Laetitia YU-KOHLER donne pouvoir à Nathalie CHARTOIRE.

Secrétaire de séance : Catherine DAVOINE.

OBJET : TIRAGE AU SORT POUR L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES PRÉPARATOIRES A LA LISTE ANNUELLE DU JURY D'ASSISES

Vu le Code de Procédure Pénale, et notamment ses articles 255 et suivants ;

Vu la Loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police Judiciaire et le jury d'assises ;

Vu la Loi n°80-1042 du 23 décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;

Vu la Loi n°81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-04-01-00001 en date du 1^{er} avril 2025 ;

Le Conseil municipal doit procéder au tirage au sort sur la liste électorale de six personnes en vue de l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du Jury d'Assises pour l'année 2026.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

- M. Jean-Michel LIGNER ;
- M. Baptiste ZUCCA ;
- M. Mickaël PERROT ;
- M. Christophe STRAZIELLE ;
- Mme Danièle BLONDEAU.
- Mme Manon BOUVIER.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

